

# ETAT DE VAUD

PLAN D'AFFECTATION CANTONAL 306 ■ "MARCELIN 2"

## concept paysager d'ensemble



**GEA valotton et chanard SA**  
architectes - urbanistes FSU  
rue de bourg 28  
CP6326 1002 Lausanne  
tél + 41 21 310 01 40  
fax + 41 21 310 01 49  
info@geapartners.ch  
www.geapartners.ch

19020 ON JD

Vaud / 19020\_PAC\_Marcelin /  
08\_rapports\_gea / concept paysager /  
19020\_concept\_paysager\_rapport\_v6\_  
enq\_pub.pdf

## SOMMAIRE

---

1	CONTEXTE	1
1.1	Objectifs.....	1
1.2	Enjeux.....	1
1.3	Périmètre .....	1
2	DIAGNOSTIC	2
2.1	Echelle macro .....	2
2.2	Echelle méso .....	3
2.3	Synthèse : analyse SWOT.....	4
3	PRINCIPES ET MESURES	5
3.1	Principes .....	5
3.2	Qualifier les franges.....	6
3.3	Créer des continuités paysagères et biologiques .....	7
3.4	Aménager des surfaces végétalisées et plantées .....	8
3.5	Mesures transversales.....	9
3.6	Illustration des mesures.....	9
4	CONCEPT PAYSAGER D'ENSEMBLE	11
4.1	Plan du concept paysager .....	11
4.2	Mesures du concept paysager.....	12
4.3	Détail des types de milieux .....	14
4.4	Transcription dans le PAC .....	18

### Localisation

 périmètre du  
PAC Marcelin



 sans échelle

source : [geoplanet.vd.ch](http://geoplanet.vd.ch)

# 1 CONTEXTE

---

## 1.1 Objectifs

Le concept paysager d'ensemble du PAC Marcelin vise avant tout à répondre à l'obligation fixée par le plan de 1998 et l'article 3 du RPAC, nécessitant la définition d'un tel concept, traitant principalement de l'arborisation et de la végétalisation du site de Marcelin.

Ce concept paysager d'ensemble doit permettre la réalisation des trois objectifs suivants :

- identifier les structures paysagères et la végétation existante qui contribuent à l'identité du site Marcelin ;
- orienter les projets d'aménagement extérieurs à venir (terrains de sport extérieurs, parking) par rapport aux éléments naturels en présence, tout en tenant compte des projets en cours (salle de sport et réaménagement de la cour d'Agrilogie) ;
- assurer, par les aménagements extérieurs du site, la mise en valeur du patrimoine bâti (bâtiments notés au Recensement architectural, jardins ICOMOS) et l'amélioration, tant par le choix des plantations que l'éventuelle végétalisation des toitures, de la biodiversité du site et de son adaptation aux changements climatiques (lutte contre les îlots de chaleurs en particulier) ;
- traduire les objectifs des stratégies cantonales relatives au climat et à la biodiversité dans le développement du site.

## 1.2 Enjeux

La réalisation du concept paysager d'ensemble a tenu comptes des enjeux suivants, qui ont guidé l'approche de diagnostic et de projet :

- la transition entre le site de Marcelin et son territoire — les champs et le cordon boisé de la Morges — par un travail sur les franges et l'intégration du site dans l'espace agricole et viticole ;
- le lien entre les pleins et les vides à l'intérieur du site, notamment avec les bâtiments classés ;
- la valeur écologique du secteur, prise en compte dans les interventions et leur complémentarité ;
- la régulation thermique, afin de lutter contre les îlots de chaleur sur un site fortement minéralisé. Cet axe pourra se baser sur les principes de climatologie urbaine suivants :
  - infiltration : gestion des eaux pluviales et perméabilisation des sols ;
  - climatisation : création de surfaces végétalisées et d'espaces ombragés permettant l'évapotranspiration.

## 1.3 Périmètre

Le concept paysager d'ensemble se base sur les périmètres suivants :

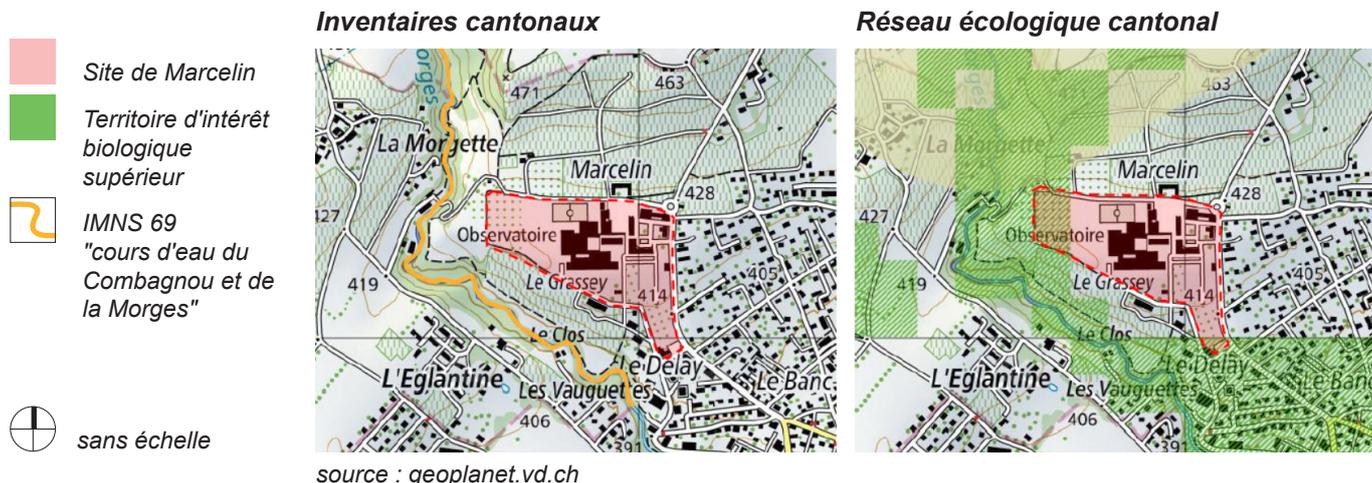
- l'espace de réflexion, intégré au stade du diagnostic afin d'évaluer les caractéristiques du site dans son territoire large (rapport à la Morges, à l'espace agricole et viticole alentour et au tissu bâti à l'est) et à l'échelle du secteur dans la définition des principes généraux du concept ;
- le périmètre d'intervention, concentré sur le périmètre du PAC tel que défini ci-contre, concentrera les propositions du concept paysager, selon la démarche proposée.

## 2 DIAGNOSTIC

### 2.1 Echelle macro

À l'échelle du grand territoire, plusieurs éléments ressortent de l'analyse :

- la proximité du site à des grandes structures paysagères et biologiques. Il s'agit avant tout du cours d'eau de la Morges, situé à l'ouest du site et porté à l'inventaire des monuments naturels et des sites, ainsi que du cordon boisé qui le longe. Ces deux éléments sont constitutifs du territoire d'intérêt biologique supérieur s'étendant jusqu'au Léman et témoignant de l'importance du secteur sous l'angle de la biodiversité ;



- la position charnière du secteur, en frange de l'espace urbain de Morges. En tant que pièce constitutive de l'interface ville-campagne, l'intégration du secteur dans son environnement direct revêt une importance centrale, qui dépasse les limites du site. En effet, la qualité de l'intégration paysagère du site de Marcelin participera à celle de l'espace urbain dans son ensemble.



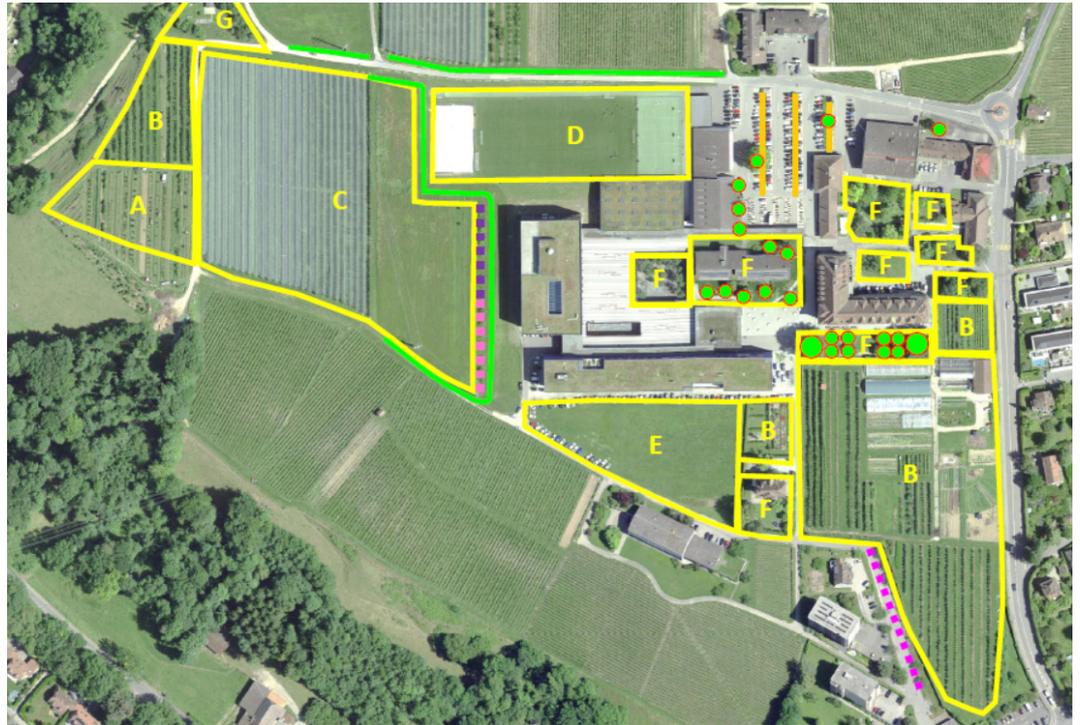
## 2.2 Echelle méso

Au niveau du site de Marcelin, plusieurs constats ont été mis en avant :

- la dominance de surfaces cultivées et/ou jardinées sur l'ensemble du site ;
- la présence de milieux naturels de haute valeur écologique (haie vive, arbres fruitiers haute tige)
- la présence d'espèces menacées sur le secteur et dans le périmètre d'influence ;

### Milieux naturels recensés

- A "BioDiVerger"  
 B Verger / plantation  
 C Verger intensif  
 D Terrains de sport  
 E Prairie  
 F Jardin / parc arboré  
 G Jardin / rucher
-  Haie vive  
 Haie de charmilles  
 Arbres fruitiers haute-tige  
 Arbres fruitiers mi-tige  
 Arbres isolés



### Espèces menacées recensées sur le secteur et dans le périmètre d'influence (liste non exhaustive)

Torcol fourmilier  
 Rougequeue  
 à front blanc



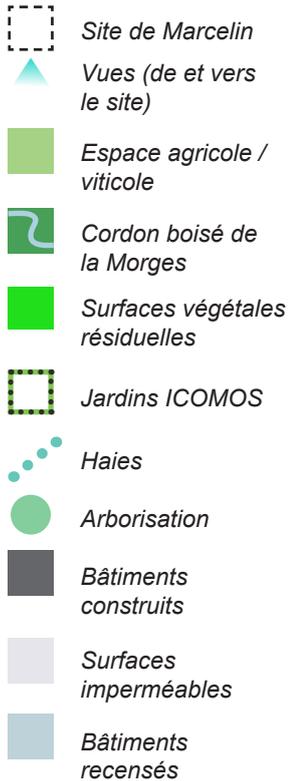
Martinet noir  
 Lucane cerf-volant



source : wsl.ch

- le peu de lien entre le secteur de Marcelin et son environnement direct, qu'il s'agisse de l'espace agricole et viticole attenant ou de la zone villa et l'espace urbain, au sud-est. L'existence de certaines haies est à relever, mais leur importance réduite en comparaison de l'échelle du site, ne leur permet pas de jouer un rôle paysager et écologique majeur ;
- la topographie du secteur ouvrant le site de Marcelin au sud et en direction du Léman, bien que les points de vue dégagés soient peu nombreux ;
- la prédominance des surfaces imperméables et l'arborisation peu développée au sein du périmètre construit.

### Structures paysagères du site de Marcelin



## 2.3 Synthèse : analyse SWOT

### Forces

Localisation en interface entre ville et campagne

Topographie dégagée

Proximité à des éléments paysagers structurants (la Morges, espace agricole)

Présence de faune

Importance des surfaces à végétaliser

Potentiel d'amélioration écologique élevé

Variété des interventions possibles

### Opportunités

### Faiblesses

Peu d'intégration des franges du site

Imperméabilité du sol

Manque d'ombrage

Faible lien entre pleins et vides

Milieus peu diversifiés

Faisabilité et temporalité des interventions à prévoir

Intégration des échelles

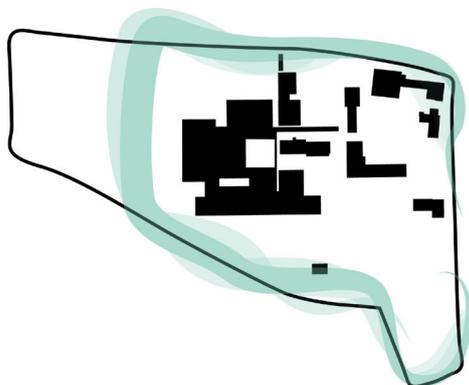
Multiplicité des acteurs

### Menaces

#### 3.1 Principes

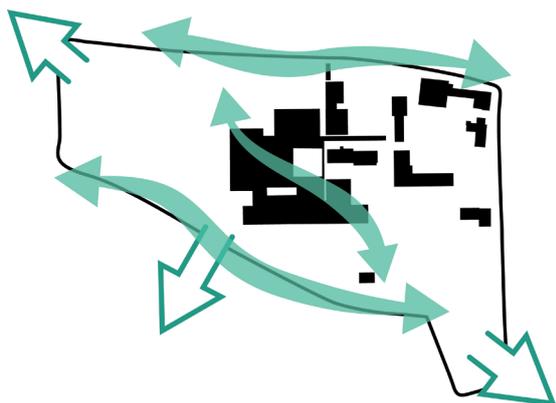
Face aux conclusions du diagnostic, trois principes ont été suivis afin de donner une direction au concept paysager d'ensemble :

##### *Qualifier les franges*



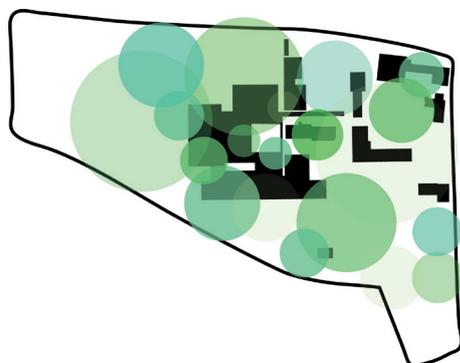
- création d'espaces de transition ;
- qualification de l'interface entre espace agricole et urbain pour Marcelin et Morges ;
- intégration du site dans son territoire large.

##### *Créer des continuités paysagères et biologiques*



- à l'intérieur du site et à l'extérieur, vers le vallon de la Morges et vers l'espace urbain ;
- renforcement de la valeur écologique du site en lien avec son territoire ;
- mise en valeur des espaces bâtis et non-bâti du site.

##### *Aménager des surfaces végétalisées et plantées*

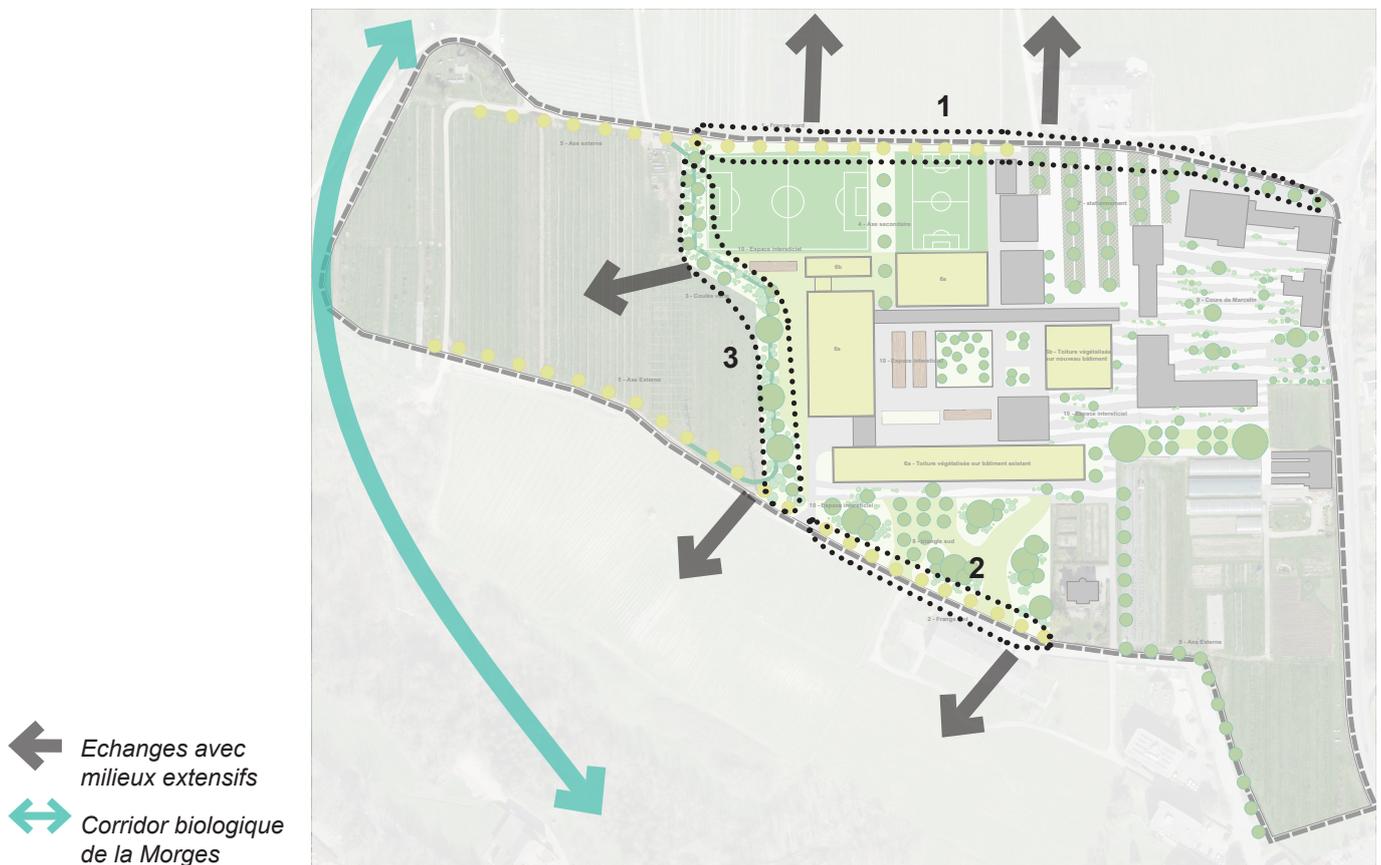


- création de zones d'ombre et de surfaces perméables ;
- régulation thermique naturelle du secteur ;
- mise en valeur des espaces extérieurs offrant un lien au grand paysage et en rapport avec les activités pédagogiques du site.

### 3.2 Qualifier les franges

1	<b>Frange nord</b>	Intégration visuelle et paysagère du site. Création d'une liaison biologique est-ouest. Développement d'une interface diversifiée avec la zone agricole :
2	<b>Frange sud</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ quantitativement : élargissement de l'espace considéré et prolongation des structures</li> <li>▪ qualitativement : milieux complémentaires aux haies existantes</li> </ul>
3	<b>Frange ouest / axe nord-sud 'Coulée verte'</b>	<p>Continuité paysagère favorisant l'intégration du site.</p> <p>Renforcement de la haie vive et de l'alignement d'arbres fruitiers existants et diversification des milieux présents</p> <p>Développement d'un axe nord-sud fonctionnel sur le plan biologique</p>

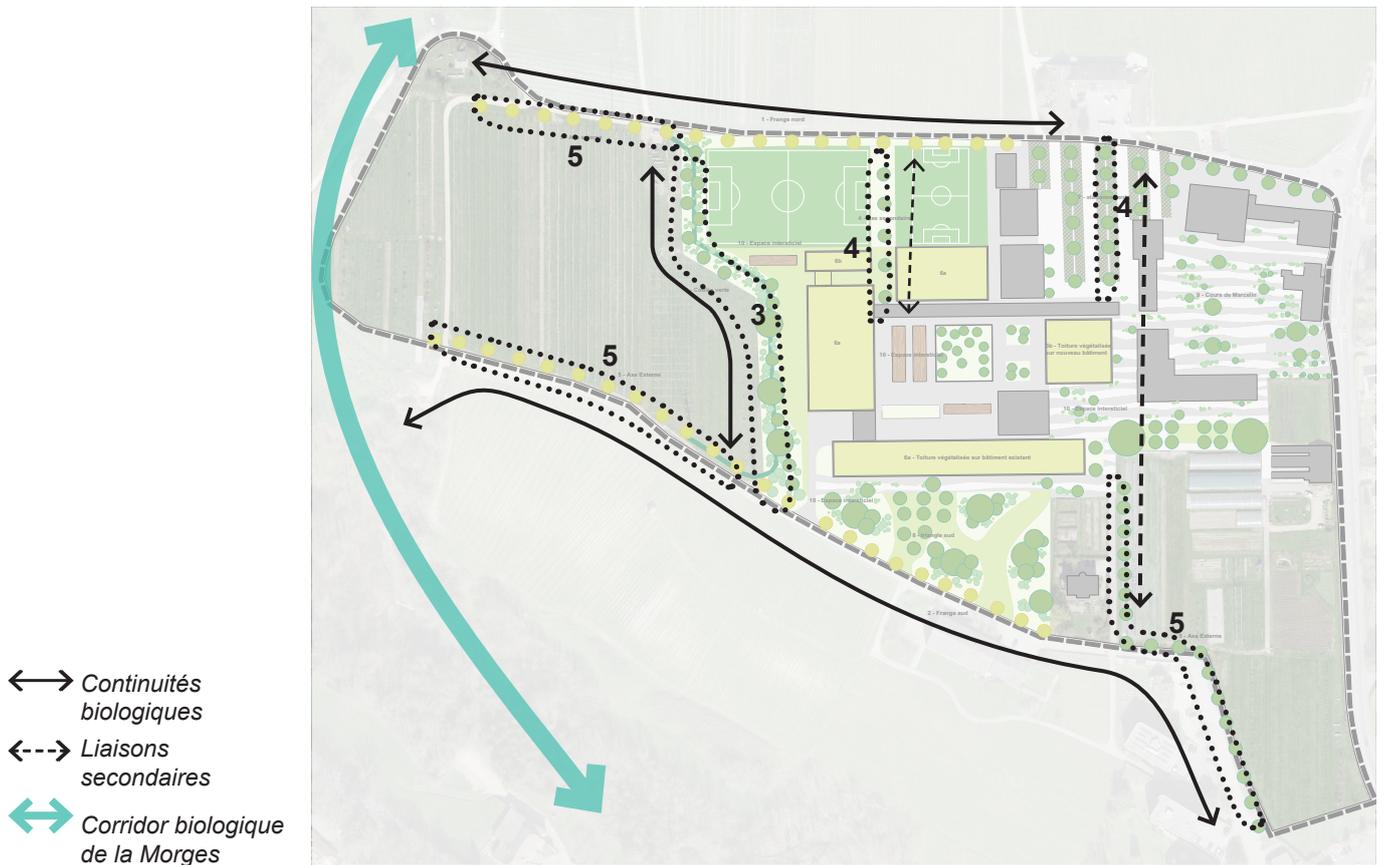
#### Interventions liées au principe de qualification des franges



### 3.3 Créer des continuités paysagères et biologiques

		Continuité paysagère favorisant l'intégration du site.
3	<b>Frange ouest / axe nord-sud "Coulée verte"</b>	Renforcement de la haie vive et de l'alignement d'arbres fruitiers existants et diversification des milieux présents  Développement d'un axe nord-sud fonctionnel sur le plan biologique
4	<b>Axes secondaires</b>	Continuité paysagère et biologique au sein du site par alignements d'arbres, prairies ou surfaces gazonnées  Renforcement de la qualité des espaces extérieurs et création de zones d'ombre
5	<b>Axes externes</b>	Continuités paysagères et biologiques vers le vallon de la Morges et le centre-ville

#### Interventions liées au principe de création de continuités paysagères et biologiques



### 3.4 Aménager des surfaces végétalisées et plantées

<p><b>6<sub>a</sub></b> Toitures végétalisées sur bâtiments existants</p>	<p>Renforcement de la trame verte et amélioration de la gestion des eaux pluviales.</p>
<p><b>6<sub>b</sub></b> Toitures végétalisées sur nouveaux bâtiments</p>	<p>Développement d'une végétalisation généralisée des toitures avec un type de milieu à définir selon les contraintes techniques</p> <p>Mise en place de structures en faveur de la faune</p>
<p><b>7</b> Stationnement</p>	<p>Renforcement de l'arborisation et végétation</p> <p>Revêtements de sol (semi-)perméables</p> <p>Création de zones d'ombre et limitation des îlots de chaleur</p>
<p><b>8</b> Triangle sud</p>	<p>Diversification de la surface verte existante par la mise en place de structures et milieux variés</p> <p>Intégration de cet espace à la liaison biologique est-ouest</p> <p>Intégration de la collection végétale du CEPM</p>
<p><b>9</b> Cour de Marcelin</p>	<p>Réalisation du projet de Paysagement</p> <p>Renforcement de l'arborisation / végétation</p> <p>Intégration de la collection végétale du CEPM</p>

#### Interventions liées au principe d'aménagement de surfaces végétalisées et plantées

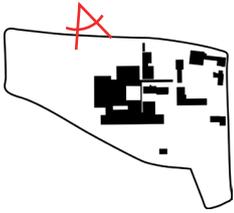


### 3.5 Mesures transversales

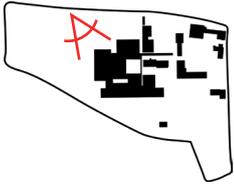
10	<b>Espaces intersticiels</b>	Aménagements paysagers simples (par ex : plantes en pots, pergolas) dans les cours / espaces minéralisés du site. Amélioration de la qualité des espaces extérieurs en lien avec les fonctions pédagogiques du site.
11	<b>Aménagements ponctuels</b>	Aménagements légers et petites structures en faveur de la biodiversité et de la faune
12	<b>Revêtement de sol</b>	Utilisation d'un type de revêtement perméable / semi-perméable
13	<b>Eclairage public</b>	Mise en place d'un éclairage en faveur de la faune (cf. SIA 491)

### 3.6 Illustration des mesures

#### *Qualification des franges et continuités paysagères*



*Qualification des franges et continuités paysagères*



4.1 Plan du concept paysager



## 4.2 Mesures du concept paysager

Mesures	Objectifs		Détails	Types de milieu
	paysage	environnement		
1 Frange nord			Conservation des haies existantes (chemin de la Morgette et chemin du Grassey) et développement de structures paysagères permettant une transition qualitative et diversifiée avec l'espace agricole :	Arbres fruitiers haute-tige de différents types privilégiant les variétés anciennes locales et/ou alignements d'arbres d'essences indigènes favorables à la faune locale
2 Frange sud	<ul style="list-style-type: none"> <li>Intégration visuelle et paysagère du site</li> <li>Consolidation de la trame verte</li> <li>Qualité des espaces extérieurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Liaisons biologiques est-ouest et nord-sud</li> <li>Développement d'une interface diversifiée avec la zone agricole</li> <li>Renforcement du patrimoine arboré</li> <li>Renforcement de la perméabilité pour la petite faune</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Quantitativement : élargissement de l'espace considéré et prolongation des structures</li> <li>Qualitativement : milieux complémentaires aux haies existantes</li> </ul>	Prairie diversifiée sur le plan floristique de type prairie à tendance maigre et sèche
3 Frange ouest / axe nord-sud 'Coulée verte'			<p>Continuité paysagère favorisant l'intégration du site</p> <p>Renforcement de la haie vive et de l'alignement d'arbres fruitiers existant et diversification des milieux présents</p> <p>Développement d'un axe nord-sud fonctionnel sur le plan biologique</p>	<p>Prairie diversifiée sur le plan floristique de type prairie à tendance maigre et sèche</p> <p>Massifs buissonnants et haies d'essences indigènes privilégiant les espèces à haute valeur écologique</p> <p>Alignements d'arbres d'essences indigènes favorables à la faune locale</p>
4 Axes secondaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>Continuité paysagère interne et externe</li> <li>Consolidation de la trame verte</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Liaisons biologiques est-ouest</li> <li>Renforcement de la perméabilité pour la petite faune</li> </ul>	<p>Développement de liaisons paysagères et biologiques dans le périmètre du PAC et en direction du vallon de la Morges et du centre-ville</p> <p>Création d'alignement d'arbres, de buissons, de "pieds d'arbres" ou bandes herbeuses en prolongement des structures existantes</p>	<p>Alignements d'arbres d'essences indigènes favorables à la faune locale</p> <p>Prairie diversifiée sur le plan floristique de type prairie à tendance maigre et sèche</p> <p>Surfaces engazonnées de type gazon fleuri</p> <p>Surfaces graveleuses avec milieu pionnier et vivaces indigènes</p>
5 Axes externes	<ul style="list-style-type: none"> <li>Création de zones d'ombre</li> <li>Qualité des espaces extérieurs</li> </ul>			
6 <sub>a</sub> Toitures végétalisées sur bâtiments existants	<ul style="list-style-type: none"> <li>Renforcement de la végétation du site</li> <li>Consolidation de la trame verte</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Renforcement de la biodiversité du site et de sa valeur écologique</li> <li>Gestion des eaux pluviales</li> <li>Limitation des îlots de chaleur</li> </ul>	<p>Développement d'une végétalisation généralisée des toitures avec un type de milieu à définir selon les contraintes techniques</p> <p>Mise en place de structures en faveur de la faune (mesure K)</p>	<p>Surfaces extensives avec épaisseur de substrat variable</p> <p>Milieux de type surfaces pionnières, surfaces rudérales et / ou prairie adaptées aux conditions extrêmes</p> <p>Végétalisation différenciée (espèces indigènes avec un cortège diversifié) comprenant des aménagements favorables à la biodiversité (pierrier, branchage, ...)</p> <p>Adaptation de la végétation en cas de pose d'installations solaires thermiques ou photovoltaïques</p>
6 <sub>b</sub> Toitures végétalisées sur nouveaux bâtiments				
7 Stationnement	<ul style="list-style-type: none"> <li>Renforcement de l'arborisation du site</li> <li>Création de zones d'ombre</li> <li>Qualité des espaces extérieurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Diversification de la végétation existante</li> <li>Gestion des eaux pluviales</li> <li>Limitation des îlots de chaleur</li> <li>Renforcement de la perméabilité pour la petite faune</li> </ul>	<p>Végétalisation et arborisation de l'espace de stationnement en renforcement des structures existantes</p> <p>Développement d'alignements d'arbres et de massifs buissonnants en lien avec l'organisation du stationnement</p> <p>Revêtements (semi-)perméables là où l'usage le permet</p>	<p>Alignements d'arbres d'essences indigènes favorables à la faune locale</p> <p>Revêtements type : graveleux, dalles alvéolées, bitume ou stabilisé perméable</p>

Mesures	Objectifs		Détails	Types de milieu
	paysage	environnement		
8 Triangle sud	<ul style="list-style-type: none"> <li>Intégration visuelle et paysagère du site</li> <li>Qualité des espaces extérieurs en lien avec la fonction pédagogique du site</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Valeur écologique du site</li> <li>Développement d'une interface diversifiée avec la zone agricole</li> <li>Mise en place de milieux complémentaires</li> <li>Intégration à la liaison est-ouest</li> </ul>	<p>Végétalisation et arborisation généralisée du périmètre</p> <p>Intégration de la collection végétale du CEPM dans un but pédagogique</p> <p>Diversification de la surface verte existante par la mise en place de structures et milieux variés en lien avec les franges (mesures A &amp; B).</p>	<p>Prairie diversifiée sur le plan floristique de type prairie à tendance maigre et sèche</p> <p>Massifs buissonnants et haies d'essences indigènes privilégiant les espèces à haute valeur écologique</p> <p>Arbres majeurs isolés d'essences indigènes favorables à la faune locale</p>
9 Cour de Marcelin	<ul style="list-style-type: none"> <li>Renforcement de l'arborisation du site</li> <li>Création de zones d'ombre</li> <li>Qualité des espaces extérieurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Diversification de la végétation existante</li> <li>Gestion des eaux pluviales</li> <li>Limitation des îlots de chaleur</li> </ul>	<p>Réalisation du projet de Paysagegestion comprenant une végétalisation et arborisation de la cour, usage de revêtements de sol semi-perméables et aménagement de mobilier urbain</p> <p>Intégration de la collection végétale du CEPM dans un but pédagogique</p> <p>Préservation des îlots de végétation dans la mesure du possible</p>	<p>Arbres majeurs isolés d'essences indigènes favorables à la faune locale</p> <p>Massifs buissonnants et haies d'essences indigènes privilégiant les espèces de haute valeur écologique</p> <p>Revêtements type : surface engazonnée, graveleuse, dalles alvéolées, pavés en pierres naturelles ou en béton, gorrh, terre battue bitume ou stabilisé perméable</p>
10 Espaces intersticiels	<ul style="list-style-type: none"> <li>Qualité des espaces extérieurs en lien avec la fonction pédagogique du site</li> <li>Création de zones d'ombre</li> <li>Renforcement de l'arborisation du site</li> </ul>	—	<p>Aménagements paysagers simples dans les cours / espaces minéraux du site :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Plantes en pots</li> <li>Pergolas</li> <li>Revêtements perméables (mesure I)</li> <li>Arbres isolés</li> </ul>	<p>Surface engazonnée de type gazon fleuri</p> <p>Arbres majeurs isolés d'essences indigènes favorables à la faune locale</p> <p>Plantations ornementales sur pergolas ou en pot, d'essences indigènes et/ou adaptées à la station, favorables à la faune locale</p>
11 Aménagements ponctuels	—	<ul style="list-style-type: none"> <li>Création de structures en faveur de la faune</li> <li>Valeur écologique du site</li> </ul>	<p>Aménagements légers et ponctuels en faveur de la biodiversité et de la faune :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Microstructures et microreliefs : abris à insectes, tas de branches ou de pierres/murgiers, lentilles de sable, gîtes artificiels pour le lucane cerf-volant</li> <li>Nichoires pour l'avifaune patrimoniale présente dans le secteur (torcol fourmilier, rougequeue à front blanc) et liée au milieu bâti (hirondelle de fenêtre, martinet noir)</li> </ul>	—
12 Revêtement de sol	<ul style="list-style-type: none"> <li>Qualité des espaces extérieurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Gestion des eaux pluviales</li> <li>Limitation des îlots de chaleur</li> </ul>	Principe de l'usage de revêtement de type perméable / semi-perméable partout où cela est possible	Surfaces engazonnées, graveleuses, de dalles alvéolées, de pavés en pierres naturelles ou en béton, gorrh, terre battue, bitume ou stabilisé perméable
13 Eclairage	—	<ul style="list-style-type: none"> <li>Limitation de l'impact sur la faune</li> </ul>	Mise en place d'un éclairage en faveur de la faune et limité au strict nécessaire du point de vue de la sécurité des usagers	—

---

### 4.3 Détail des types de milieux

---

**Essences indigènes  
pour massifs  
buissonnants  
et haies (mesures  
1, 2, 3, 8 et 9)**

Argousier (*Hippophae rhamnoides*)  
Cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*)  
Cornouiller mâle (*Cornus mas*)  
Fusain d'Europe (*Euonymus europaeus*)  
Eglantier (*Rosa canina*)  
Clématite des haies (*Clematis vitalba*)  
Troène vulgaire (*Ligustrum vulgare*)  
Chèvrefeuille des haies (*Lonicera xylosteum*)  
Groseiller épineux (*Ribes uva-crispa*)

Nerprun purgatif (*Rhamnus cathartica*)  
Prunelier (*Prunus spinosa*)  
Erable champêtre (*Acer campestre*)  
Viorne obier (*Viburnum opulus*)  
Viorne lantane (*Viburnum lantana*)  
Sureau noir (*Sambucus nigra*)  
Néflier d'Allemagne (*Mespilus germanica*)  
Bagenaudier (*Colutea arborescens*)  
Coronille émérés (*Coronilla emerus*)

---

**Essences indigènes  
pour alignements  
d'arbres et arbres  
majeurs isolés  
(mesures 3, 4, 5, 7,  
8 et 9)**

Chêne sessile (*Quercus petraea*)  
Chêne pédonculé (*Quercus robur*)  
Merisier (*Prunus avium*)  
Merisier odorant (*Prunus mahaleb*)  
Erable plane (*Acer platanoides*)  
Erable sycomore (*Acer pseudoplatanus*)  
Bouleau commun (*Betula pendula*)  
Charme (*Carpinus betulus*)

Hêtre (*Fagus sylvatica*)  
If (*Taxus baccata*)  
Noyer (*Juglans regia*)  
Tilleul à grandes feuilles (*Tilia platyphyllos*)  
Tilleul à petites feuilles (*Tilia cordata*)  
Erable champêtre (*Acer campestre*)  
Frêne commun (*Fraxinus excelsior*)  
Aubour commun (*Laburnum anagyroides*)

---

**Arbres fruitiers  
haute tige  
(mesures 1 et 2)**

Poirier (*Pyrus sp.*)  
Pommier (*Malus sp.*)

Prunier (*Prunus sp.*)  
Cognassier (*Cydonia oblonga sp.*)

---

### **Prairie fleurie**

mesures 1 / 2 / 3 / 4 / 5 / 8



source : CSD, Yvonand

### **Surface engazonnée extensive**

mesures 4 / 5 / 8 / 9 / 12



source : DGE-BIODIV, D2 - gazons fleuris

### **Surface graveleuse avec végétalisation extensive**

mesures 4 / 5 / 7 / 9 / 12

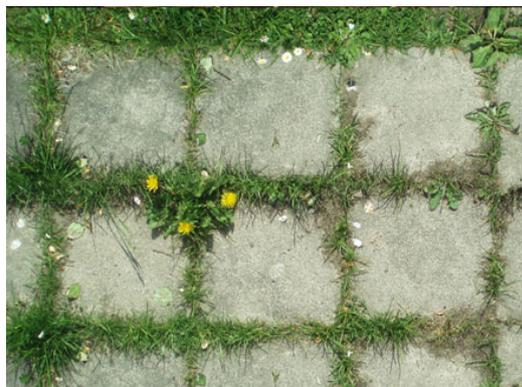


source : CSD, parking végétalisé, Bulle



### **Pavés en pierre naturelle ou béton**

mesures 7 / 9 / 12



source : wikimedias

### **Gorrh ou terre battue**

mesures 9 / 12



source : wikimedias, Genève - Plainpalais

### Bitume ou stabilisé perméable

mesures 7 / 9 / 12



source : wikimedias

### Dalles alvéolées

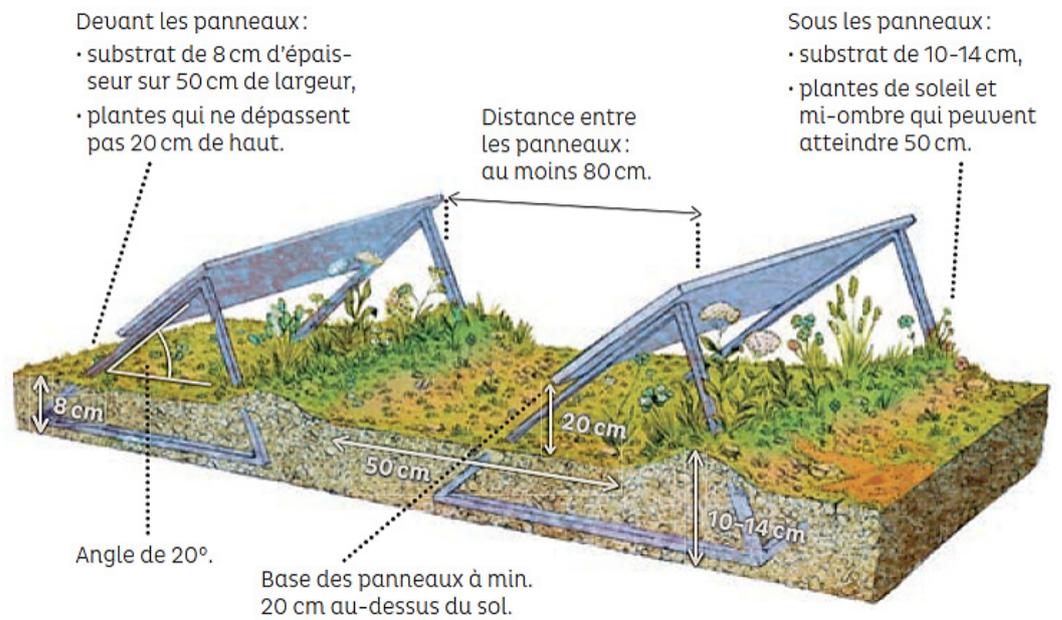
mesures 7 / 9 / 12



source : wikimedias

### Toitures végétalisées

mesures 6<sub>a</sub> / 6<sub>b</sub>



source : ville de Lausanne

### Aménagement en faveur de la faune

mesure 11

gîte à lucane cerf-volant



source : 1001sitesnatureenville.ch

hôtel à insectes



## **Plantes en pots / jardinières**

mesure 10



source : [archiexpo.fr](http://archiexpo.fr)



source : [Atelier Starzak Strebicki](#)

## **Pergolas végétalisées**

mesure 10



source : [Langley design](#)



source : [wikimedias](#)

## **Références**

- [www.retropomme.ch](http://www.retropomme.ch)
- [www.1001sitesnatureenville.ch](http://www.1001sitesnatureenville.ch)
- [Guide nature en ville, les revêtements perméables, Ville de Neuchâtel](#)

---

#### 4.4 Transcription dans le PAC

L'évaluation de la faisabilité des mesures proposées et des contraintes existantes, tout comme l'opportunité des réalisations, a permis de préciser la transcription des mesures au sein du dossier du PAC, au travers des différents articles concernés. Le plan annexé au règlement est illustratif et sert de guide à la réalisation des mesures du concept, qui sont encouragées.

	Mesures	Transcription dans le PAC
1	Frange nord	art. 29 : autre périmètre superposé C — activités sportives art. 33 : autre contenu linéaire A — continuité paysagère et naturelle à créer
2	Frange sud	art. 36 : autre périmètre superposé G — triangle sud
3	Frange ouest / axe nord-sud 'Coulée verte'	art. 37 : autre contenu linéaire B — continuité paysagère et naturelle à renforcer
4	Axes secondaires	art. 29 : autre périmètre superposé C — activités sportives art. 32 : autre périmètre superposé F — stationnement
5	Axes externes	art. 6 : plantations art. 7 : biodiversité
6 <sub>a</sub>	Toitures végétalisées sur bâtiments existants	art. 10 : toitures végétalisées
6 <sub>b</sub>	Toitures végétalisées sur nouveaux bâtiments	art. 10 : toitures végétalisées art. 26 : périmètres d'implantation des constructions
7	Stationnement	art. 32 : autre périmètre superposé F — stationnement
8	Triangle sud	art. 36 : autre périmètre superposé G — triangle sud
9	Cour de Marcelin	art. 30 : autre périmètre superposé D — cour de Marcelin
10	Espaces intersticiels	art. 6 : plantations art. 7 : biodiversité
11	Aménagements ponctuels	art. 6 : plantations art. 7 : biodiversité
12	Revêtement de sol	art. 13 : gestion des eaux pluviales et perméabilité du sol
13	Eclairage	art. 11 : éclairage